

**Réunion du 22 juin 2020**

**Sous la présidence de : Monsieur Frédéric BIERRY**

- Étaient présents : M. Bernard FISCHER, président.  
M. Marcel BAUER, M. Rémi BERTRAND, M. Etienne BURGER, Mme Isabelle DOLLINGER, M. Bernard FISCHER, Mme Pascale JURDANT-PFEIFFER, Mme Marie-Paule LEHMANN, M. Jean-Philippe MAURER, M. Philippe MEYER, Mme Laurence MULLER-BRONN, M. Etienne WOLF, vice-présidents.  
M. Thierry CARBIENER, M. Eric ELKOUBY, M. André ERBS, Mme Nathalie ERNST, Mme Catherine GRAEF-ECKERT, Mme Catherine GREIGERT, Mme Nadine HOLDERITH, M. Denis HOMMEL, Mme Suzanne KEMPF, Mme Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, M. Nicolas MATT, Mme Christine MORITZ, M. Denis SCHULTZ, M. Yves SUBLON, Mme Nicole THOMAS, Mme Christiane WOLFHUGEL, M. Sébastien ZAEGEL. membres.
- Procuration(s) : Mme Françoise BUFFET ayant donné pouvoir à M. Nicolas MATT, M. Mathieu CAHN ayant donné pouvoir à M. Eric ELKOUBY, Mme Danielle DILIGENT ayant donné pouvoir à M. Etienne BURGER, Mme Michèle ESCHLIMANN ayant donné pouvoir à M. Thierry CARBIENER, Mme Chantal JEANPERT ayant donné pouvoir à M. Philippe MEYER, Mme Martine JUNG ayant donné pouvoir à M. Eric ELKOUBY, Mme Yves LE TALLEC ayant donné pouvoir à M. Yves SUBLON, M. Serge OEHLER ayant donné pouvoir à Mme Suzanne KEMPF, Mme Françoise PFERSDORFF ayant donné pouvoir à M. Nicolas MATT, M. Marc SENE ayant donné pouvoir à Mme Nadine HOLDERITH
- Excusé(s) : Mme BEY Françoise, M. DEBES Vincent, Mme DELATTRE Cécile, M. HOERLE Jean-Louis
- Absent(s) : Mme ALFANO Alfonsa, M. BIERRY Frédéric, M. HEINTZ Paul, Mme KOCHERT Stéphanie
- Ne prennent pas part au vote :
- Rapporteur : M. Bernard FISCHER

**CD/2020/025**

**E220\_2020\_06\_10\_025**

**010 - Gestion Financière**

**Proposition d'approbation du compte administratif et du compte de gestion 2019**

1/ Pour le budget principal, le Conseil Départemental constate que l'excédent global de clôture de la gestion 2019 est de 54 705 813,96 € :

- dont le solde d'exécution de la section d'investissement est déficitaire de 123 620 386,76 €,
- dont le résultat cumulé excédentaire de la section de fonctionnement s'élève à 178 326 200,72 €.

Le Conseil Départemental :

- arrête le compte de gestion,
- décide de reporter le solde d'exécution déficitaire de la section d'investissement d'un montant de 123 620 386,76 € en dépense au compte 001 "Solde d'exécution de la section d'investissement",
- décide d'affecter le résultat cumulé excédentaire de la section de fonctionnement de 178 326 200,72 € à hauteur de 123 620 386,76 € à la couverture du déficit de la section d'investissement au compte 1068 "Excédents de fonctionnement capitalisés" et de reporter le solde à hauteur de 54 705 813,96 € au compte 002 "Excédent de fonctionnement reporté".

2/ Pour le budget annexe du Parc départemental d'entretien des cours d'eau, le Conseil Départemental constate que l'excédent global de clôture de la gestion 2019 est de 1 350 218,12 € :

- dont le solde d'exécution de la section d'investissement est excédentaire de 607 754,27 €,
- dont le résultat excédentaire de la section de fonctionnement s'élève à 742 463,85 €.

Le Conseil Départemental :

- arrête le compte de gestion,

- décide de reporter le solde d'exécution de la section d'investissement d'un montant de 607 754,27 € au compte 001 "Solde d'exécution de la section d'investissement reporté",
- décide de reporter le résultat de la section de fonctionnement d'un montant de 742 463,85 € au compte 002 "Résultat d'exploitation reporté".

3/ Pour le budget annexe du Foyer de l'enfance, le Conseil Départemental constate que l'exercice 2019 se clôture avec un déficit global de 96 551,83 € :

- dont un excédent de 84 523,31 € pour l'investissement (avec le report des exercices antérieurs de 718 227,70 €, le solde excédentaire en investissement à reporter s'élève à 802 751,01 €),
- dont un déficit de fonctionnement de 181 075,14 €.

Le Conseil Départemental :

- arrête le compte de gestion,
- décide que le montant total à affecter en 2020 au titre des résultats 2019 est de 40 317,80 €, correspondant au solde du résultat déficitaire comptable 2019 de - 181 075,14 € et de l'intégration des reports à nouveau au titre de 2019 conformément aux délibérations antérieures, soit le montant excédentaire au titre des résultats à affecter pour 2017 au compte 110 de 221 392,94 €,
- décide que l'excédent de 40 317,80 € au titre des résultats 2019, est affecté en totalité à la réduction des charges d'exploitation 2021 repris lors de l'affectation 2022 des résultats 2021, compte 110.0 millésime 2019,
- décide de reporter le solde d'exécution de la section d'investissement d'un montant de 802 751,01 € au compte 001 "solde d'exécution de la section d'investissement reporté".

4/ Pour le budget annexe du Laboratoire départemental d'analyses, le Conseil Départemental constate que l'excédent global de clôture de gestion 2019 est de 130 219,84 € :

- dont le solde d'exécution de la section d'investissement est déficitaire de 1 921,28 €,
- dont le résultat excédentaire de la section de fonctionnement s'élève à 132 141,12 €.

Le Conseil Départemental :

- arrête le compte de gestion,
- décide de reporter le solde d'exécution déficitaire de la section d'investissement d'un montant de 1 921,28 € en dépense au compte 001 "Solde d'exécution de la section d'investissement reporté",
- décide d'affecter le résultat cumulé excédentaire de la section de fonctionnement de 132 141,12 € à hauteur de 1 921,28 € à la couverture du déficit de la section d'investissement au compte 1068 "Excédents de fonctionnement capitalisés" et de reporter le solde à hauteur de 130 219,84 € au compte 002 "Excédent de fonctionnement reporté".

5/ Pour le budget annexe du Vaisseau, le Conseil Départemental constate que l'excédent global de clôture de la gestion 2019 est de 110 200,93 €

- dont le solde d'exécution de la section d'investissement est excédentaire de 20 000 €
- dont le résultat excédentaire de la section de fonctionnement s'élève à 90 200,93 €.

Le Conseil Départemental :

- arrête le compte de gestion,
- décide de reporter le solde d'exécution excédentaire de la section d'investissement d'un montant de 20 000 € en recette au compte 001 "Solde d'exécution de la section d'investissement reporté",
- décide de reporter le résultat excédentaire de la section de fonctionnement d'un montant de 90 200,93 € en recette au compte 002 "Résultat de fonctionnement reporté".

6/ Pour le budget annexe du Parc Véhicules et Bacs Rhénans, le Conseil Départemental constate que l'excédent global de clôture de la gestion 2019 est de 3 502 868,86 €

- dont le solde d'exécution de la section d'investissement est excédentaire de 3 159 870,07 €

- dont le résultat excédentaire de la section de fonctionnement s'élève à 342 998,79 €.

Le Conseil Départemental :

- arrête le compte de gestion,
- décide de reporter le solde d'exécution excédentaire de la section d'investissement d'un montant de 3 159 870,07 € en recette au compte 001 "Solde d'exécution de la section d'investissement",
- décide de reporter le résultat excédentaire de la section de fonctionnement d'un montant de 342 998,79 € en recette au compte 002 "Excédent de fonctionnement reporté".

7) Conformément à l'article L.3213-2 du C.G.C.T., le Conseil Départemental approuve le bilan des acquisitions et cessions réalisées en 2019 selon les annexes jointes :

- bilan des acquisitions immobilières opérées dans le Bas-Rhin en 2019 pour un montant de 280 495,04 € ;
- bilan des cessions immobilières pour l'exercice 2019 pour un montant de 150 990,36 €.

8) Le Conseil Départemental prend acte, conformément aux dispositions de la loi n° 2003-132 du 19 février 2003 modifiée portant réforme des règles budgétaires et comptables applicables aux Départements, de l'arrêté du 21 octobre 2003 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M 52 des Départements et de leurs établissements publics administratifs et de l'article L3322-1 du code général des collectivités territoriales, des mouvements budgétaires suivants effectués sur l'exercice 2019 :

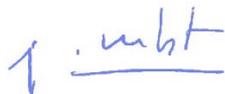
- \* un prélèvement de 3 155,00 € du chapitre 022, nature 022, fonction 01 affectés sur le chapitre 014, nature 739262, fonction 01 ;
- \* un prélèvement de 1 266 813,66 € du chapitre 022, nature 022, fonction 01 affectés sur le chapitre 014, nature 7398, fonction 01 ;
- \* un prélèvement de 41 870,07 € du chapitre 022, nature 022, fonction 01 affectés sur le chapitre 014, nature 7398, fonction 01.

Adopté à la majorité

**Nombre de votes exprimés : 38**

<b>Vote(s) pour :</b>	M. Marcel BAUER, M. Rémi BERTRAND, Mme Françoise BUFFET, M. Etienne BURGER, M. Thierry CARBIENER, Mme Danielle DILIGENT, Mme Isabelle DOLLINGER, M. André ERBS, Mme Nathalie ERNST, Mme Michèle ESCHLIMANN, M. Bernard FISCHER, Mme Catherine GRAEF-ECKERT, Mme Catherine GREIGERT, Mme Nadine HOLDERITH, M. Denis HOMMEL, Mme Chantal JEANPERT, Mme Pascale JURDANT-PFEIFFER, Mme Yves LE TALLEC, Mme Marie-Paule LEHMANN, Mme Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, M. Nicolas MATT, M. Jean-Philippe MAURER, M. Philippe MEYER, Mme Christine MORITZ, Mme Laurence MULLER-BRONN, Mme Françoise PFERSDORFF, M. Denis SCHULTZ, M. Marc SENE, M. Yves SUBLON, Mme Nicole THOMAS, M. Etienne WOLF, Mme Christiane WOLFHUGEL, M. Sébastien ZAEGEL	33
<b>Vote(s) contre :</b>	/	0
<b>Abstention(s) :</b>	M. Mathieu CAHN, M. Eric ELKOUBY, Mme Martine JUNG, Mme Suzanne KEMPF, M. Serge OEHLER	5

Pour extrait conforme  
Pour le Président  
Le Directeur des Assemblées et des Affaires Juridiques



Jean MUCKENSTURM

Le Président,  
Frédéric BIERRY

Accusé de réception N° : 067-226700011-20200622-  
lmc1138639A-DE-1-1

Acte certifié exécutoire au : 07/07/20